

Etude de dimensionnement Infrastructure collective en copropriété

SCHEMA D'INFRASTRUCTURE N°4 : Infrastructure canalisation collective publique issue du réseau public de distribution et distribuant les points de livraison desservant les bornes IRVE de chaque utilisateur

Informations de référence :

Copropriété : ...

Nombre de place de parking : ... places

Adresse d'installation de l'infrastructure :

Bâtiment avant 2017 : Oui Non

...

NB : Pour les bâtiments construits après 2017 les coûts de pré-équipement relatifs aux dispositions réglementaires en vigueur ne sont pas pris en compte.

Date de l'assemblée générale : ...

Calcul de la puissance de réserve minimum :

Puissance de réserve minimum¹ : $Pr_{min} =$... kVA

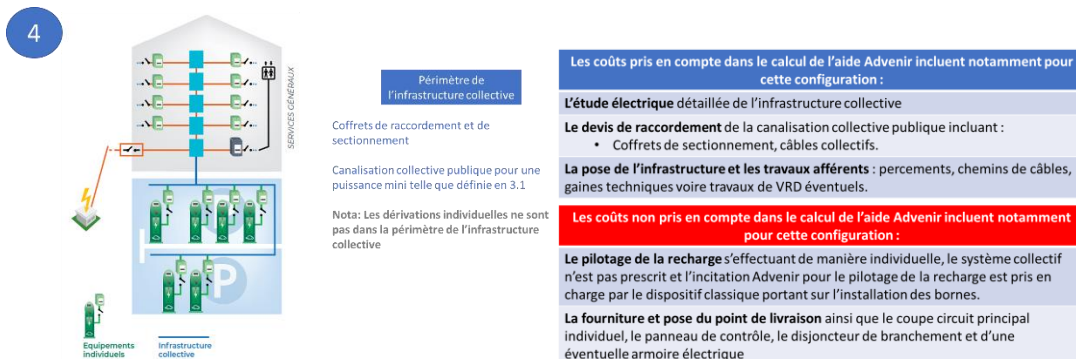
Puissance de réserve retenue pour l'installation² : $Pr =$... kVA

¹ La puissance de réserve minimum au sens d'Infrastructure collective en copropriété correspond à une puissance équivalente à l'alimentation de 20% des places du parking d'une copropriété. Elle s'obtient par l'abaque en annexe du décret du 23 décembre 2020 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042739815/2022-10-17/>

² La puissance de réserve retenue pour l'installation doit être strictement supérieure à la puissance de réserve minimum. Soit $Pr > Pr_{min}$.

Synthèse des coûts pris en compte pour le calcul de la subvention Infrastructure collective :



Synthèse des calculs de la prime sollicitée dans le cadre de la demande :

Désignation	Coût HT* à charge pour la copropriété
<i>Infrastructure collective</i>	
Travaux électriques d'installation de la colonne horizontale sous maîtrise d'ouvrage du Gestionnaire de Réseau (uniquement la part collective à l'exception des dérivations individuelles desservant les compteurs des particuliers)	... € HT
Travaux électriques et non électriques associés à l'installation de la colonne horizontale sous maîtrise d'ouvrage de la copropriété (câblage mise à la terre, encastremets, percements)	... € HT
Frais d'études et/ou de maîtrise d'œuvre relatifs à la conception et à la mise en œuvre de l'infrastructure collective	... € HT
<i>Total des coûts de l'infrastructure collective à la charge de la copropriété</i>	Σ € HT
Calcul du plafond de prise en charge	$Plafond = (8\ 000 + 75 * (N - 100))$ € HT
Calcul de la prime Infrastructure collective en copropriété	Min entre (50% * Σ ou plafond) € HT

<i>Travaux de terrassement et de Voirie et réseaux divers (VRD)</i>	
<i>Total des coûts de travaux de terrassement et de VRD nécessaires dans le cas de places de parking en extérieur</i>	<i>TravTer</i> € HT
Calcul de la prime Infrastructure collective en copropriété pour la part de travaux de terrassement extérieurs	Min entre (50% * TravTer ou 3000 €) € HT

* La prime ADVENIR n'est soumise à aucune taxe.

Signature de l'étude de dimensionnement par un professionnel habilité :

Je soussigné, déclare sur l'honneur que l'ensemble des informations transmises dans le cadre de ce formulaire sont exactes.

Date :

Signature et cachet du professionnel :